

LA COMMERCIALISATION DU POISSON AU CANADA;

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE EST

La notion de 'commercialisation' qui peut être définie, dans le cas des pêches, comme le processus global d'acheminement du poisson et des produits de la mer depuis la prise jusqu'à l'assiette du consommateur, fournit un cadre d'étude logique. Elle reconnaît non seulement l'importance du consommateur, mais permet aussi d'examiner l'industrie de la pêche dans son ensemble, y compris la gestion des ressources et leur exploitation, fondements d'une industrie stable.

En matière de pêche, le défi que le gouvernement doit relever consiste à protéger les ressources tout en assurant le maximum de bénéfices économiques à ceux qui capturent, transforment, vendent et consomment le poisson. Comme le rendement économique de l'industrie est très étroitement lié à la gestion des pêches, le Comité a souvent été amené, pendant ses audiences, à se pencher sur des problèmes d'approvisionnement plus fondamentaux. L'an dernier, de nombreux groupes et particuliers ont expliqué au Comité que la pêche se trouvait à un carrefour important, et qu'à moins que l'on aborde les problèmes de gestion des pêches d'une façon plus rigoureuse et globale, l'industrie serait bientôt au bord du désastre.

Les mesures visant à conserver la ressource sont un aspect essentiel de toute stratégie de commercialisation. Voici quelques-uns des principaux points dont il est fait état dans le rapport:

► De nos jours, on considère généralement que la gestion des pêches vise non seulement le poisson, mais aussi son habitat (c'est-à-dire le milieu aquatique). Les habitats qui permettent aux ressources halieutiques de survivre sont le fondement d'une industrie saine. En 1988, aux États-Unis, le problème très épineux de la pollution marine a même eu, jusqu'à un certain point, un effet défavorable sur la consommation du poisson et des produits de la mer. Au sujet de l'environnement, le Canada peut faire preuve de beaucoup plus de fermeté.

► Ce serait un euphémisme de dire que la population de phoques, notamment

celles des phoques gris, soulève le mécontentement des pêcheurs, ceux-ci voyant dans sa croissance une menace à leur gagne-pain. Les phoques nuisent aux intérêts de la pêche pour trois raisons principales: parce qu'ils sont infestés des parasites, parce qu'ils endommagent les engins et les prises et parce qu'ils livrent une concurrence aux pêcheurs, pour le poisson. En 1986, la Commission Malouf a évalué que les phoques de l'Atlantique nord-ouest avaient consommé environ 5,26 millions de tonnes de poisson et de mollusques et crustacés de toutes sortes, quantité phénoménale qui en ferait les troisièmes consommateurs de poisson en importance, après le Japon et l'Union soviétique. Le ministère des Pêches et des Océans a mis sur pied un programme de recherche scientifique pour trouver de nouveaux moyens de circonscrire la population de phoques gris (par exemple la limitation de la fécondité). Si on ne trouve aucune solution au problème d'ici à deux ans, le Comité sénatorial des pêches recommande, entre autres choses, que le gouvernement fédéral autorise un abattage sélectif et qu'en collaboration avec l'industrie, il mette sur pied et finance une campagne de relations publiques pour éviter tout boycottage éventuel des produits canadiens pouvant résulter du problème de la gestion des phoques.

► La surexploitation étrangère des stocks de poisson qui chevauchent la limite de 200 milles (sur le nez et la queue du Grand banc) ne doit plus être tolérée, et le gouvernement du Canada doit désormais faire montre de beaucoup plus de fermeté. Le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et des Océans devraient trouver une façon d'établir concrètement la pleine compétence du Canada sur l'ensemble du plateau continental.

► La limite de 200 milles établie par le Canada ne signifie pas grand-chose à moins que ceux qui pêchent à l'intérieur des eaux canadiennes ne se conforment aux règlements en vigueur. Il existe des possibilités de collusion entre les pêcheurs et les conditionneurs; les prises ne seraient pas toujours dûment déclarées et on ferait de fausses déclarations sur les poissons pêchés et sur les zones de capture. Il faudrait